Jean Cassien. Evêque d'Apt, qui souhaitant d'establir des Monasteres dans sa Province à l'instar de ceux d'Egypte, pria Cassien qui avoit converſé long-temps avec ces Solitaires, de faire un plan de leur maniere de vivre, pour servir de modele aux Religieux d'Occident. Dans le premier livre, il parle des habits des Moines d'Egypte; voici à peu prés la description qu'il en fait. Leur habit estoit simplement pour couvrir leur corps, & pour les preserver des injures du temps. Il n'avoit rien d'extraordinaire, soit dans la couleur, soit dans la façon, de peur que la singularité ne leur donnât occasion d'avoir quelque orgueil. Une ceinture leur ceignoit les reins, ils portoient une coulle sur la tête. Leurs tuniques de lin avoient de courtes manches, qui ne venoient que jusqu'au coude, le reste des bras estoit nû. Ils avoient pardessus leur habit une espece de scapulaire & un petit manteau court, qui ne descendoit que jusques sur les épaules: il leur estoit défendu d'en avoir de plus longs. Ils avoient encore une espece de surtout de cuir, dont ils se servoient dans le mauvais temps. Ils portoient un bâton, ils ne mettoient jamais de souliers, ils avoient de simples chausses pour se garantir du froid ou du chaud; & encore se déchaussoient-ils, quand ils alloient celebrer ou recevoir les saints Mysteres.

Dans le second livre, Cassien pour obvier aux grandes diversitez qui se trouvoient dans les Monasteres touchant le nombre de Pseaumes qu'on chantoit à l'Office divin, rapporte les usages des Moines d'Egypte & de la Thebaïde. D'abord il remarque que ces Moines, en entrant dans le Monastere, renoncent à toutes choses, qu'ils travaillent des mains, & qu'ils vivent dans l'obéïssance. Il parle ensuite de l'Office divin des Moines d'Egypte & de la Thebaïde: ils recitoient à l'Office de Vêpres, & à celui de la nuit douze Pseaumes. On y lisoit deux Leçons le Samedi & le Dimanche, & pendant tout le Carême, elles estoient toutes deux tirées du nouveau Testament; les autres jours il y en avoit une de l'ancien, & l'autre du nouveau. A la fin de chaque Pseaume on s'arrestoit, & tous les Moines en se levant faisoient une priere secrette: ils se prosternoient ensuite en terre, & aprés s'estre relevez, ils faisoient encore une courte priere sans chanter le *Gloria Patri*, comme il se pratiquoit en Occident. Les Pseaumes n'estoient pas chantez par les Moines en chœur, mais un d'entre eux les chantoit, & les autres l'écoutoient assis en silence. De temps en temps il faisoit des pauses, afin qu'ils pussent élever leurs cœurs à Dieu. L'Office divin estant fini, ils s'en retournoient dans leur cellule modestement & sans se parler, pour y travailler. Ceux qui commettoient quelque faute, estoient exclus de l'Office, & il n'estoit permis à pas un autre de prier avec eux. Ils ne se mettoient point à genoux, & ne jeûnoient point depuis les Vêpres du Samedi jusqu'aux Vêpres du Dimanche, ni depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, suivant l'ancienne coûtume de l'Eglise.

Dans le troisiéme livre il est parlé de l'Office de Tierce, de Sexte & de None, à chacun desquels on recitoit trois Pseaumes. L'Office de Prime que Cassien appelle celui de Matines, n'estoit pas en usage dans l'Egypte; mais il remarque qu'il étoit nouvellement establi, non seulement en Occident, mais aussi dans son Monastere de Bethleem. Ceux qui venoient à l'Eglise, qu'il appelle Oratoire, aprés le premier Pseaume achevé, n'entroient plus, mais se tenoient à la porte jusqu'au sortir, & se prosternoient alors par terre pour demander pardon de leur paresse. A l'Office de nuit, on permettoit d'entrer jusqu'à la fin du second Pseaume. Outre ces Offices, il y avoit encore des Vigiles la nuit du Vendredi au Samedi, dans lesquelles on recitoit trois Antiennes & trois Pseaumes. On ne jeûnoit point le Samedi en Orient comme on faisoit à Rome. Cassien croit que ce jeûne s'est establi à Rome, parce que Saint